

ANNEXE

**Projet d'un plan d'action national pour le développement
de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie**

(Sénégal, 2007-2010)

Mai 2007, BREDA

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'éducation aux droits de l'homme peut être définie comme « l'ensemble des activités d'éducation, de formation et d'information visant à inculquer une culture universelle des droits de l'homme faite de connaissances, d'aptitudes et de comportements de nature :

- a) A renforcer le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ;
- b) A assurer le développement du sens de la dignité et le plein épanouissement de la personnalité humaine ;
- c) A favoriser la compréhension, la tolérance, l'égalité des sexes et l'amitié entre toutes les nations, les peuples autochtones et les groupes raciaux, nationaux, ethniques, religieux et linguistiques ;
- d) A aider tous les êtres humains à participer utilement au fonctionnement d'une société libre et démocratique fondée sur les principes du droit ;
- e) A consolider et à maintenir la paix ;
- f) A promouvoir un développement durable et une justice sociale centrés sur l'homme.

L'éducation aux droits de l'homme englobe les aspects suivants :

- a) Connaissances et compétences - l'acquisition de connaissances sur les droits de l'homme et sur les mécanismes mis en place pour les protéger et l'acquisition de compétences permettant d'en faire usage dans la vie de tous les jours ;
- b) Valeurs, attitudes et comportements – Développement des valeurs morales et renforcement des attitudes et des comportements qui sont à la base des droits de l'homme ;
- c) Action – Adoption de mesures en vue de protéger et de promouvoir les droits de l'homme »¹.

La pratique de l'éducation aux droits humains se fonde, en outre, sur le respect mutuel entre les acteurs, au sein de l'institution scolaire notamment et sur l'apprentissage interactif. Les méthodes participatives qui favorisent le partage des connaissances et de l'expérience personnelle sont incontournables en la matière.

L'objectif 6 du Cadre d'action de Dakar

¹ Projet du plan d'action pour la première phase (2005-2007) du Programme mondial en faveur de l'éducation aux droits de l'homme (A/59/525/Rev.1).

Lors du Forum mondial pour l'éducation tenu à Dakar (Sénégal) en 2000, les participants se sont collectivement engagés à réaliser les six objectifs de l'Education pour tous (EPT) dans les domaines suivants :

- protection et éducation de la petite enfance (objectif 1) ;
- enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité (objectif 2) ;
- développer les besoins éducatifs de tous les jeunes (objectif 3);
- Réduire l'analphabétisme des adultes (objectif 4) ;
- atteindre l'égalité entre les sexes dans l'éducation (Objectif 5)
- et améliorer la qualité de l'éducation (objectif 6).

Pour ce qui concerne ce dernier objectif, le cadre d'action de Dakar vise plus précisément «l'amélioration sous tous ses aspects de la qualité de l'éducation dans un souci d'excellence, de façon à obtenir pour tous des résultats d'apprentissage reconnus et quantifiables, notamment en ce qui concerne la lecture, l'écriture et le calcul et les compétences indispensables dans la vie courante ».

C'est ainsi que l'éducation est fondée sur l'idée d'un enseignement de qualité forcément dynamique qui, par delà la capacité de lire, écrire et compter (acquisition de connaissances et aptitudes), est résolument axé sur les droits et encourage la citoyenneté démocratique, les valeurs et la solidarité (aspects sociaux et affectifs –valeurs, attitudes, et comportements).

Toutefois, le Rapport Mondial de Suivi sur l'EPT de l'année 2005, portant sur la qualité, montre dans le bilan de la réalisation par pays de chacun des 6 objectifs de l'EPT, que les pays peu performants dans les 5 premiers objectifs sont ceux qui ont le moins réalisé l'objectif 6 relatif à la qualité.

Le Programme Mondial d'éducation aux droits de l'homme

L'éducation aux droits humains contribue à « faire reculer les violations des droits de l'homme et à édifier des sociétés libres, justes et pacifiques. On les considère de plus en plus comme un moyen efficace de prévenir les infractions aux droits de l'homme »².

Dans ce cadre, le 14 juillet 2005, l'Assemblée générale a adopté dans sa Résolution 59/113B, le Plan d'Action pour la première phase (2005-2007) du Programme Mondial d'éducation aux droits de l'homme dans les systèmes d'enseignement primaire et secondaire. Selon le plan d'action, l'éducation aux droits de l'homme dans le système scolaire concerne à la fois l'intégration

2 . Directives pour l'établissement des plans nationaux d'éducation en matière de droits de l'homme (A/52/469/Add.1).

des problématiques relatives aux droits de l'homme dans les programmes d'études et manuels scolaires et les processus éducatifs et l'environnement dans lequel l'éducation est dispensée.

Ce programme propose un processus en quatre étapes pour la mise en œuvre, au niveau national, de l'éducation aux droits de l'homme dans le système d'enseignement primaire et secondaire, comme suit:

1. Analyse de la situation actuelle de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système scolaire du Sénégal ;
2. Identification des besoins et des priorités et le développement d'une stratégie nationale de mise en œuvre ;
3. Mise en œuvre et suivi des activités ;
4. Evaluation.

Ce plan d'action rentre dans ce cadre.

Les acquis en matière d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie au Sénégal

Depuis son indépendance en 1960, le Sénégal a montré une très forte préoccupation pour le développement de l'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie, confirmée par la ratification de la plupart des instruments internationaux et régionaux de défense et de promotion des droits humains tels que la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, etc.

L'article I alinéa 2 de la loi d'orientation 91-22, du 16 février 1991 définit les contours d'une éducation aux droits humains et à la citoyenneté : « Elle vise à promouvoir les valeurs dans lesquelles la nation se reconnaît : elle est éducation pour la liberté, la démocratie pluraliste et le respect des droits de l'homme. Elle cherche à développer le sens moral et civique de ceux qu'elle forme et à en faire des hommes et des femmes dévoués au bien commun, respectueux des lois et des règles de la vie sociale et oeuvrant à les améliorer dans le sens de la justice, de l'équité et du respect mutuel".

Aussi, dans le Programme Décennal de l'Éducation et de la Formation (PDEF), cette question a été également prise en compte visant les objectifs suivants : « Promouvoir les valeurs de la paix, de tolérance, de non-violence et de respects des droits humains en tenant compte de nos traditions et spécificités culturelles ; développer la connaissance et le respect du fonctionnement de la démocratie ; renforcer la connaissance des droits institutionnels et des responsabilités tels le droit à l'expression, le droit de vote, le devoir de payer des taxes ».

Actuellement, le Sénégal est engagé dans la construction des curricula basés sur une approche d'entrée par les compétences. Dans cet ordre d'idées, l'option sénégalaise en matière de

développement de programmes transversaux, qui correspondent aux besoins éducatifs émergents à l'exemple de l'éducation aux droits humains, à la démocratie citoyenne et à la paix a consisté à une expérimentation dans un champ limité appelé « foyer d'incubation ». Ceci a été réalisé en collaboration avec la société civile, des agences de coopération et des organisations intergouvernementales permettant d'intégrer leurs expériences concluantes dans le curriculum.

Suivant les étapes proposées par le Programme mondial, une étude sur la situation actuelle de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le Système scolaire du Sénégal a été élaborée par trois consultants, dont la version préliminaire a servi de document de base pour la conception de ce plan d'action. C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Education, en collaboration avec le Système des Nations Unies au Sénégal, notamment le HCDH, l'UNESCO et l'UNICEF, la Commission nationale pour l'UNESCO, des associations et des ONGs qui interviennent dans le domaine de l'éducation aux droits humains comme le Groupe AGORA « GRA-REDEP » et Civitas-Sénégal propose ce plan d'action pour la mise en œuvre effective du Programme Mondial d'éducation aux droits de l'homme au Sénégal.

OBJECTIF GENERAL :

L'objectif général de ce plan d'action est de promouvoir l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système éducatif sénégalais.

OBJECTIFS SPECIFIQUES ET RESULTATS ATTENDUS :

Objectif 1 : Elaborer les curricula sur l'éducation aux droits humains pour les niveaux formel et non formel, à partir des contenus standard³ et du modèle curriculaire⁴.

Résultat 1 : Curricula sur l'éducation aux droits humains disponibles pour la petite enfance, les niveaux élémentaire, moyen secondaire général, technique et professionnel, du public et du privé, du niveau non-formel et pour le grand public ;

Objectif 2 : Elaborer le matériel/outils didactiques nécessaires pour l'intégration de l'éducation aux droits humains à l'usage de tous les acteurs.

Résultat 2.1 : Matériel didactique élaboré et diffusé en nombre suffisant auprès des acteurs concernés ;

3 . Les contenus standard sont des profils de sortie de l'élève pour tous les niveaux du système allant de la Petite Enfance à la fin du cycle secondaire et pour le non formel. Ils sont le fruit d'un consensus sur ce qui doit être enseigné et appris.

4 . Ce modèle, conçu par une approche participative, doit permettre d'aboutir à un changement social par l'organisation d'une continuité relationnelle de l'action éducative qui, centrée sur les apprenants, met à contribution tous les autres acteurs de la « communauté éducative ».

Objectif 3 : Former les acteurs du système éducatif dans la mise en œuvre du programme en matière de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie

Résultat 3.1 : Plans de formations élaborés pour tous les cibles;

Résultat 3.2 : Acteurs formés en matière d'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie;

Objectif 4 : Mettre en place un dispositif de médiatisation permettant de sensibiliser tous les acteurs

Résultat 4.1. : Outils de sensibilisation disponibles ;

Résultat 4.2. : Campagnes de sensibilisation menées à travers tous les médias ;

Résultat 4.3. : Ecoles engagées dans les activités de sensibilisation en matière d'éducation aux droits humains.

Objectif 5 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation

Résultat 5.1. : Outils de suivi élaborés ;

Résultat 5.2. : Dispositif de suivi et d'évaluation mis en place et fonctionnel ;

BENEFICIAIRES

Les bénéficiaires de ce plan d'action sont les suivants:

- Les membres du corps législatif;
- Les fonctionnaires chargés d'élaborer et/ou de mettre en œuvre les politiques éducatives;
- Les enseignants ;
- Les parents d'élèves :
- Les élèves ;
- Les jeunes ;
- Les femmes ;
- Les communautés ;
- Les collectivités locales.

GRANDES ORIENTATIONS STRATEGIQUES

1. Mise en place d'un comité technique, désigné par le Ministère de l'Education, dont le mandat consistera à piloter le processus de mise en œuvre du Programme mondial en faveur de l'Education

- aux droits humains, à la paix et à la démocratie à travers le Plan national d'action de développement de l'éducation aux droits humains et à assurer le suivi et l'évaluation ;
2. Recherche d'un large consensus national à travers l'organisation d'une consultation nationale ;
 3. Former des groupes de travail sur la base d'un partenariat Etat-Société civile en vue de l'opérationnalisation des objectifs du plan d'action. Ces productions seront soumises pour validation au groupe de pilotage;
 4. Organisation d'activités de plaidoyer, de promotion et de sensibilisation de la société civile et du grand public selon le modèle curriculaire retenu ;
 5. Elaboration et mise en œuvre d'un programme pilote ;
 6. Encourager le leadership et le networking par la conception et la mise en œuvre, entre l'Etat et la société civile, des projets d'action éducative en matière d'éducation aux droits de l'homme, à la paix et à la démocratie dans les écoles;
 7. Soutien aux actions des enseignants engagés dans les projets d'action en matière des droits de l'homme par de mesures incitatives.
 8. Approche globale qui intègre les approches formelle, participative et par le comportement ;
 9. Intégration des expérimentations en cours dans le programme ;
 10. Maintien et implication des inspecteurs de l'enseignement dans tous les processus ;
 11. Création de Comités de pilotages locaux pour assurer la réalisation de tous les objectifs du plan d'action ;
 12. Création d'un environnement propice à l'éducation aux droits humains.

FINANCEMENT DU PLAN D'ACTION

Dans la perspective de la réalisation des objectifs et de la matérialisation de différentes activités de ce Plan d'Action, la mobilisation des ressources financières est l'un des défis majeurs à relever. Il sera donc essentiel de mettre en place les stratégies de financement et de gestion suivantes:

- la recherche et la mobilisation de ressources en faisant appel par exemple, dans le cadre de la décentralisation de la gestion scolaire, aux budgets régionaux et locaux, ainsi qu'aux familles et à la société civile dans son ensemble. Les modèles de financement les plus efficaces sont en effet ceux qui transforment les partenaires du système scolaire en entrepreneurs conscients du fait que la survie de leurs organisations dépend en grande partie d'eux-mêmes ;
- la sensibilisation des bailleurs de fonds internationaux, régionaux, nationaux, communautaires et privés ;
- l'organisation des tables rondes de bailleurs des fonds ;

- la recherche d'une allocation de l'Etat ;
- la création de mécanismes de contrôle, de rationalisation et de coordination des dépenses ;
- la mise en place d'un cadre de partenariat, de coopération et d'échanges Nord-Sud et Sud-Sud ;
- l'organisation des activités génératrices des revenus: cotisations, dîners gala, concerts...
- Renforcement des capacités des membres du Comité de coordination en techniques de recherche de fonds.

Objectif 2 : Elaborer le matériel / outils didactiques nécessaires pour l'intégration de l'éducation aux droits humains à l'usage des tous les acteurs.

Résultat 2.1. : Matériel didactique élaboré et diffusé en nombre suffisant auprès des acteurs concernés ;

- Pour les élèves : un livre par étape, dont :
 - 1 pour le préscolaire ;
 - 3 pour l'élémentaire ;
 - 3 pour le moyen, secondaire général, technique et l'enseignement professionnel ;
 - 1 pour le non formel ;
- Pour les enseignants : 1 guide pour chaque niveau

N°	ACTIVITES	ACTEURS		SECTEUR		MODALITE	CIBLES	BDGET INDICATIF	Source de Financement probable	PLANNING			
		Leader	Partenaires	Formel	Non formel					Court terme	Moyen terme	Long Terme	
2.1	Elaboration du cahier de charge (selon le contenu standard + les spécifications techniques et financière) ;	ME	Comité de pilotage (C.P.) Société civile	x	x	Atelier de 5 jours (10 participant)	éditeurs	1 500 000 - 2 000 000 FCFA	Etat / Bailleurs		Déc. 07		
2.2	Appel d'offres national et international et déploiement du marché			x	x	Atelier de 3 jours (20 participants)	éditeurs	7 000 000 - 7 5 000 000 FCFA			Déc. 07	Mars 08	
2.3	Elaboration du matériel pédagogique ;			x	x	Reproduction en 500 livres par niveau	éditeurs	4 500 000 – 5 000 000 FCFA			Mars 08	-	
2.4	Formation des expérimentateurs			x	x	Atelier de 5 jours (5 participants par niveau et région)	expérimentateurs	95 000 000 – 100 000 000			Oct. 08		
2.5	Expérimentation			x	x	expérimentation	Expérimentateurs	2 500 000 – 3 000 000 FCFA			Oct. 08 – mrs09		

2.6	Correction et livraison du matériel			x	x	Atelier de 3 jours (10 participants)		6 000 000 – 6 500 000 FCFA			
-----	-------------------------------------	--	--	---	---	---	--	----------------------------------	--	--	--

Objectif 3 : Former les acteurs du système éducatif impliqués dans la mise en œuvre du programme en matière d'éducation aux droits humains

Résultat 3.1 : Plans de formations élaborés pour les cibles ;

Résultat 3.2 : Acteurs formés en matière d'éducation aux droits humains ;

N°	ACTIVITES	ACTEURS		SECTEUR		MODALITE	CIBLES	BUDGET INDICATIF	Source de Financement probable	PLANNING		
		Leader	Partenaires	Formel	Non formel					Court terme	Moyen terme	Long Terme
3.1	Elaborer un plan de formation des formateurs	ME	Société Civile ; Agences de coop. Agences des Nus	x	x	Atelier de 5 Jours (15 articip.)	- Formateurs - Inspecteurs d'éducation (I.A. ; IDEN ; IVS ; IEP) - Ecoles de formation (EFI ; Ecoles normales)	3 000 000 - 3 500 000 FCFA	Etat / Bailleurs		Oct. 08	
3.2	Elaborer un plan de formation des enseignants et d'autres acteurs du terrain					Atelier de 5 jours (10 participants Par niveau)	Enseignants et d'autres acteurs sur terrain du : - Secteur formel : la petite enfance, l'élémentaire, le moyen secondaire général technique et professionnelle et des volontaires du Service civique national ; - Secteur non-formel	2 500 000- 3 000 000 FCFA				
3.3	Organisation de sessions de formation à tous les niveaux pour tous les secteurs						Jan – mars 09					
4.4	Organisation de session de formation en outils informatiques											

					Ateliers régionaux de 5 jours (10 participants par région et niveau	Formateurs Enseignants (du formel et non formel	175 000 000 80 000 000 FCFA		
					Atelier régionaux de 2 jours (10 participants par niveau	Enseignants et d'autres acteurs sur terrain du secteur formel et non - formel	60 000 000 – 65 000 000 FCFA		

Objectif 4 : Mettre en place un dispositif de médiatisation permettant de sensibiliser tous les acteurs

Résultat 4.1 : Outils de sensibilisation disponibles ;

Résultat 4.2 : Campagnes de sensibilisation menées à travers tous les médias ;

Résultat 4.3 : Ecoles engagées dans les activités de sensibilisation en matière d'éducation aux droits humains.

N°	ACTIVITES	ACTEURS		SECTEUR		MODALITE	CIBLES	BUDGET INDICATIF	Source de Financement probable	PLANNING		
		Leader	Partenaires	Formel	Non formel					Court terme	Moyen terme	Long Terme
4.1	Conception des livrets sur l'éducation aux droits humains en français et langues nationales	C.P.	ME			Atelier de 5 jours (15 participants)	Décideurs Collectivités partenaires Sociaux	9 500 000- 10 000 000 FCFA	Etat / bailleurs	Jan – déc. 08		
4.2	Confection du matériel promotionnel (affiches, tee-shirts, calendriers,...)		Société civile ;	x	x			4 000 000- 5 000 000 FCFA				
	Campagnes périodiques de sensibilisation (3 campagnes / année sur un		Agences de coop.									

							Agents du service Civique national	15 000 000 - 20 000 000 FCFA			
4.4	Célébration de la journée nationale de la promotion des droits humains							4 000 000 - 5 000 000 FCFA			
4.5	Création d'un Forum virtuel							500 000 – 1 000 000 FCFA			

Objectifs 5 : Mettre en place un dispositif de suivi et d'évaluation

Résultat 5.1. : Outils de suivi élaborés ;

Résultat 5.2. : Dispositif de suivi et d'évaluation mis en place et fonctionnel ;

N°	ACTIVITES	ACTEURS		SECTEUR		MODALITE	CIBLES	BUDGET INDICATIF	Source de Financement probable	PLANNING		
		Leader	Partenaires	Formel	Non formel					Court terme	Moyen terme	Long Terme
5.1	Elaboration de l'état des lieux sur la situation de l'éducation aux droits humains, à la paix et à la démocratie dans le système éducatif sénégalais		ME Société civile ;					7 500 000 - 8 500 000 FCFA		Oct.-		

				x	x	- Atelier de conception des outils ; - Administration du test ; - Déploiement - Analyse et diffusion des résultats		13 000 000 - 14 000 000 FCFA		nov. 07		
5.3	Conception du schéma expérimental					Atelier de 2 jours (15 participants par niveau)	C.P. ; Rédacteurs du curricula ;	2 000 000 – 2 500 000 FCFA		x		
5.4	Information des expérimentateurs sur le schéma expérimental					Ateliers régionaux de 1jour (10 participants par région et niveau)	Concepteur du matériel didactique ; expérimentateurs	40 000 000 – 45 000 000 FCFA			x	

5.5	Evaluation finale du programme	CP	ME Société Civile ; Agences de coop. Agences Des NUs			- Administration du test ; - Déploiement ; - Analyse et diffusion des résultats		13 000 000 - 14 000 000 FCFA				
5.6	Suivi du programme par le Comité de pilotage	CP				Missions sur le terrain		3 000 000 – 4 000 000 FCFA				

BUDGET ESTIMATIF: 540 500 000 F CFA